

RÉPUBLIQUE ET



CANTON DE GENÈVE

POST TENERIAS LYX

ARRÊTÉ

relatif à la dénomination des artères
de la commune de Vernier (et des commu-
nes limitrophes de Satigny et Meyrin

du 6 mai 1981

LE CONSEIL D'ÉTAT

- vu l'accord préalable de la commune de Vernier;
- vu le préavis de la commission cantonale de nomenclature;
- vu le règlement sur la désignation des artères et la numérotation des bâtiments du 19 février 1975;

A R R E T E

A. L'officialisation des anciennes dénominations suivantes :

- CV-477 16. Chemin des Anémones, artère partant du chemin De-MAISONNEUVE et aboutissant à l'avenue du Pailly,
- CV-1198 18. Chemin de Balexert (lieu-dit), artère partant du chemin des Anémones et aboutissant au chemin De-MAISONNEUVE,
- CV-90123 6. Pont BUTIN, sur le Rhône, reliant la route du Pont-BUTIN à l'avenue de l'Ain,
- CV-5657 38. Chemin de la Chesnaie, artère partant du chemin De-MAISONNEUVE en direction nord-est, sans issue,
- CV-6424 41. Via de Coisson, artère partant de la rue du Village et aboutissant à la route de Peney,
- CV-8117 50. Chemin de Crotte-au-Loup (lieu-dit), artère partant de la route de Peney et aboutissant au chemin de la Petite-Garenne,
- CV-14524 55. Chemin De-MAISONNEUVE (nom de famille), artère partant de l'avenue de Châtelaine à l'avenue de Crozet,
- CV-90220 2. Pont de l'Ecu, pont enjambant les voies CFF, au carrefour avenue de Châtelaine/route de Vernier/avenue de l'Ain/avenue du Pailly,

./.